

La Sagne, le 1er avril 2025

Madame, Monsieur,

Vous avez pris la décision de célébrer prochainement votre mariage au temple de La Sagne. Nous sommes heureux de votre choix et vous prions de bien vouloir remplir le talon annexé pour la tenue du registre des mariages.

Votre inscription sera définitivement enregistrée et vous sera confirmée après l'approbation des autorités paroissiales et réception de la somme de CHF 400.- pour la location du temple, ceci au moins six mois avant la date prévue du mariage.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, nous vous invitons à consulter la page de l'EREN www.eren.ch/celebrations-edifices-protestants, afin d'avoir toutes les informations nécessaires et vous assurez surtout que les célébrants(es) soient reconnu(es) par l'EREN.

Nous nous permettons de rappeler ci-après quelques règles à respecter en vue du bon déroulement de la cérémonie.

1. Il est essentiel d'avoir l'accord préalable d'un Officiant avant de réserver le temple.
2. Le temple appartient à la Commune de La Sagne. Le tarif de location s'élève à CHF 400.-. Il comprend la location, l'éclairage et le chauffage du temple ainsi que la présence d'un concierge chargé de la sonnerie des cloches. Nous vous prions de bien vouloir régler cette somme par IBAN au CH36 0900 0000 2300 0036 9. A réception du montant, l'administration communale vous adressera une confirmation de réservation. Si l'un des futurs mariés habite la Commune de La Sagne (acte d'origine déposé) ou si vous envisagez de vous y établir dès votre mariage, la Commune de La Sagne ne facturera pas de location pour le temple.
3. Afin d'agrémenter la cérémonie, vous avez la possibilité de demander la collaboration d'un organiste de votre choix ou de solliciter un des organistes de la paroisse dont vous trouverez les coordonnées sur la page suivante. Dans ce dernier cas, le tarif est de CHF 200.-, montant que nous vous invitons à régler directement à l'issue de la cérémonie.
4. Les services de l'Officiant sont à la charge de l'Eglise et sont par conséquent couverts par la contribution ecclésiastique que nous vous invitons à honorer chaque année.
5. Il est possible qu'à certaines dates deux mariages soient célébrés au cours de la même journée, le premier à 14 heures le deuxième à 16 heures. Pour éviter des difficultés d'organisation, la cérémonie au temple ne dépassera pas 45 minutes ! Merci de bien vouloir respecter ce temps.
6. La décoration du temple est à votre charge et peut être effectuée selon vos goûts. Par contre, vous n'êtes **pas autorisés à déplacer le mobilier, objets et autres accessoires du temple, y compris les plantes vertes et tentures.**
7. Du matériel de sonorisation est à disposition au temple :
 - ❖ 2 lecteur CD
 - ❖ 1 prise jack
 - ❖ 1 micro à main
 - ❖ 1 micro-cravate
 - ❖ 1 micro à file
 - ❖ Possibilité de mettre un haut-parleur à l'entrée

Il est la propriété de la paroisse et l'accès ne peut se faire qu'en présence du concierge.

8. A l'issue de la cérémonie, le jet de riz ou de pétales de fleurs naturelles est toléré sur le parvis. Si d'autres matières (ex. paillettes, confettis) sont utilisées et occasionnent des frais supplémentaires de nettoyage, ceux-ci seront facturés aux mariés.
9. Le parcage des véhicules privés se fera sur les places de parc publiques indiquées, en bordure de la route cantonale et à la gare de Sagne-Eglise. **Le parcage dans les allées du temple et du cimetière est strictement interdit.** En cas de nécessité il est toujours possible de transporter une personne à mobilité réduite jusqu'au temple et repartir avec le véhicule. Afin d'éviter des problèmes de circulation ce jour-là, nous vous recommandons de nommer un responsable du parcage si un nombre important de véhicules est attendu.
10. Les dons versés et collectes organisées à la fin de la cérémonie sont destinés à la paroisse La Chaux-de-Fonds (lieu de vie La Sagne); par avance nous vous en sommes reconnaissants.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces informations et instructions et dans l'espoir que ces dernières vous permettront de préparer dans les meilleures conditions cette journée, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleurs messages et vœux de bonheur.

Commune de La Sagne

Paroisse La Chaux-de-Fonds

Adresses utiles

Administration communale

Rue du Crêt 103 a
2314 La Sagne
Tél. 032 931 51 06
Fax 032 931 65 45
commune.lasagne@ne.ch
www.lasagne.ch

Secrétariat des paroisses

Rue Numa-Droz 75
Case postale
2305 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 913.52.52
Fax 032 913 52 67
erencdf@eren.ch

Concierge du temple

M. Didier Lambercier
Tél. 079 683 45 26

Pasteur

Monsieur Rico Gabathuler
079 427 51 37
032 968 56 36
rico.gabathuler@eren.ch

Organistes

M. Jacques-André Jeanneret
Route de Clémesin 18
2057 Villiers
Tél. 032 853 35 19
ou 079 637 19 10

Mme Alice Rosselet
Rue du Nord 31
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 968 31 14

M. Frédéric Jean-Mairet
Tél. 079 793 99 79